

Image not found or type unknown



## Convention entre propriétaire et un ami...

Par **gabupower**, le **24/09/2009** à **12:37**

Bonjour,

Un ami me propose de d'occuper gracieusement une dépendance de sa maison, j'aimerais savoir si il est possible d'établir une convention me protégeant au cas ou il décède ou qu'il changent d'avis...

Merci !

Par **FREMUR**, le **24/09/2009** à **14:00**

Bonjour

Il est toujours possible d'établir un bail à titre gratuit.

Il y aura alors des implications fiscales, dans ce cas vous deviendrez ipso facto redevable d'une taxe d'habitation.

Votre ami doit aussi se mettre en situation de démontrer la réalité de la gratuité du bail sur requête éventuelle du fisc. En dehors d'une signature chez un notaire, je ne vois pas de méthode offrant toutes garanties pour l'un et pour l'autre.

cordialement